

UN TARIF UNIQUE ET ÉQUITABLE POUR L'ENSEMBLE DES USAGERS !

Le montant de la redevance spéciale est calculé en fonction du volume des contenants mis à disposition et du service rendu. Les tarifs sont votés annuellement par le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.



Veuillez vous reporter aux tarifs joints.

PART FORFAITAIRE D'ACCÈS AU SERVICE

Elle dépend :

- du nombre de bacs
- de la fréquence de collecte



PART LIÉE AU SERVICE RENDU

Elle dépend :

- du nombre de bacs
- du volume des bacs
- de la nature des déchets traités (résiduels ou recyclables)
- de la fréquence de collecte (avec option service complet** ou non)



FOIRE AUX QUESTIONS

Quelle est la durée du contrat ?

Le contrat dure 1 an. Il est reconduit tacitement chaque année. Vous pouvez le résilier à tout moment par lettre recommandée.

Que faire en cas de changement d'adresse ou d'activité ?

Tout changement doit être communiqué par courrier au service clientèle du service Collecte et valorisation des déchets.

Quand et comment dois-je régler ma redevance spéciale ?

Une facture est établie 1 fois par an, payable sous 30 jours auprès du comptable public de l'Eurométropole de Strasbourg, selon les modalités en vigueur.

Que faire si mon bac est cassé (usure normale) ?

Contactez le service Collecte et valorisation des déchets de l'Eurométropole par téléphone ou courriel pour réparation ou remplacement du bac. Cette prestation est comprise dans le forfait d'accès au service.

Quels sont les volumes de bacs proposés ?

Un chargé de clientèle pourra vous proposer une gamme variée de contenants en fonction des volumes que vous produisez, de l'espace de stockage disponible, des conditions d'accès aux bacs et des contraintes de collecte.



Strasbourg.eu
eurométropole

UN SERVICE CLIENTÈLE À VOTRE SERVICE

Une équipe de professionnels est à votre disposition pour :

- vous préciser les conditions administratives et techniques de mise en place du service de collecte des déchets envisageables à votre adresse
- vous conseiller sur le choix du volume des bacs et la réduction de vos déchets

SERVICE CLIENTÈLE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Tél. 03 68 98 51 88

Courriel : dechets.pro@strasbourg.eu



• Ville et Eurométropole de Strasbourg
• 1 parc de l'Étoile • 67076 Strasbourg cedex
• Tél. 03 68 98 50 90
• www.strasbourg.eu

Strasbourg.eu
eurométropole



DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

REDEVANCE SPÉCIALE

COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS



Eurométropole de Strasbourg - DESPU • Illustrations : Tino - Mise en page : grafiti.fr

Avec le soutien de :



COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS SOU MIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE

L'Eurométropole de Strasbourg a mis en place la redevance spéciale pour l'élimination des déchets issus d'activités professionnelles publiques et privées. Les professionnels payent une redevance correspondant à la quantité des déchets produits.

QUELS DÉCHETS SONT CONCERNÉS ?

Il s'agit de tous les déchets assimilables aux déchets ménagers résiduels (bac bleu) et aux déchets ménagers recyclables (bac jaune).



POUR LA GESTION RESPONSABLE DE VOS DÉCHETS, VOUS AVEZ CHOISI L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

DES MODALITÉS SIMPLES, UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- **Une facturation annuelle**
Vous recevez votre facture au dernier trimestre de l'année.
- **Un engagement contractuel**
Il précise les conditions d'exécution de la prestation et il est modifiable.
- **Un service clientèle dédié**
Des chargés de clientèle et des gestionnaires de clientèle spécialisés sont vos interlocuteurs privilégiés.

Tél. 03 68 98 51 88
mail : dechets.pro@strasbourg.eu

Que dit la réglementation ?

Les professionnels sont dans l'obligation d'assurer l'élimination de leurs déchets. Ils doivent être en mesure de justifier le mode choisi pour y parvenir. Pour cela, ils peuvent soit recourir au service public de collecte des déchets, soit faire appel à un prestataire privé.



DÉCHETS RÉSIDUELS, C'EST DANS LE BAC BLEU

! Seuls les déchets assimilables aux déchets ménagers sont à déposer dans le bac bleu.



Restes alimentaires
dans un sac
bien fermé



100% DES EMBALLAGES EN VERRE TRIÉS, 100% DE VERRE RECYCLÉ

! Seuls les pots, bocaux et bouteilles en verre sont recyclés... à l'infini.



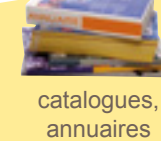
Sans bouchon
ni capsule



LES EMBALLAGES RECYCLABLES, C'EST DANS LE BAC JAUNE



non souillés



à plier



bouteilles et
flacons en plastique



briques
alimentaires



emballages
métalliques

bien vidés
inutile de laver



POUR TOUS VOS AUTRES DÉCHETS

! Pour tous les déchets recyclables qui ne figurent pas dans ce guide :

- déchets dangereux
- piles
- gravats
- déchets verts
- bois
- encombrants
- destruction de papiers confidentiels...

Consultez le site :

www.dechets-entreprises-alsace.com

L'accès aux déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg est réservé aux particuliers. Les professionnels n'ont pas accès à ces déchèteries.

Des contrôles réguliers permettent de vérifier la conformité des déchets jetés dans le bac bleu ou jaune.

Le non-respect des consignes peut entraîner la suppression du service.